

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 juin 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Diane Fournier, Catherine Pelletier et Carole Lavallée.

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, David Miljour, Serge Mainville et Alain Riendeau.

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS:

Monsieur Bruno Marcoux.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
M. Martin Duquette, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 08.

91-CE-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2017
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai ajournée au 13 juin 2017
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1. Octroi de contrat – ressource éducative numérique Netmaths
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1. Correction – Contrat d'acquisition du droit d'utilisation de logiciels offerts par la Gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS)
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

92-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017**

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance du 23 mai 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

93-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI AJOURNÉE AU 13 JUIN 2017**

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux que le procès-verbal de la séance du 23 mai ajournée au 13 juin 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public a pris la parole.

94-CE-2016-2017

OCTROI DE CONTRAT - RESSOURCE ÉDUCATIVE NUMÉRIQUE NETMATH

CONSIDÉRANT l'article 5.4.4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement de service et de travaux de construction* – dans un cas particulier et pour des motifs légitimes (...) toute dérogation pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de gré à gré peut être attribué en vertu de l'alinéa 2 de l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), lorsqu'un seul fournisseur existe;

CONSIDÉRANT QUE le seul produit en mesure de répondre aux besoins de soutien à l'apprentissage des mathématiques des élèves de la 3e année du

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

primaire à la 4e année du secondaire est le logiciel Netmath de la compagnie Scolab;

CONSIDÉRANT QUE Netmath est le seul produit adapté au programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT que la ressource éducative numérique Netmath est la seule plateforme virtuelle pour le primaire et le secondaire où l'on retrouve en un seul endroit plus de 100 démonstrations de type « didacticiel », 12 000 exercices, un outil de suivi des élèves en fonction de leurs réussites et des défis rencontrés, un lexique mathématique et un glossaire des différentes formules mathématiques;

CONSIDÉRANT que cette ressource éducative numérique facilite également l'exploitation du tableau numérique interactif (TNI) en salle de classe, l'accès via le Web et l'utilisation sur une tablette numérique, le rendant accessible à la fois de la classe et de la maison;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat relatif à la ressource éducative numérique Netmath soit accordé au fournisseur « Scolab inc. » pour un montant approximatif de 84 000 \$ avant taxes, pour la durée du contrat;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée d'un (1) an, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018;

3° **QUE** la direction du Service des ressources éducatives soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité.

95-CE-2016-2017

CORRECTION – ERREUR D'ÉCRITURE

CONTRAT D'ACQUISITION DU DROIT D'UTILISATION DE LOGICIELS OFFERTS PAR LA GRICS (GESTION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DES CS)

CONSIDÉRANT la résolution 86-CE-2016-2017 adoptée lors de la séance du 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'à sa face même le dispositif de la résolution comporte une erreur d'écriture, puisque cette partie de la résolution, telle qu'adoptée, se lit comme suit :

« 1° *QUE le directeur général soit autorisé à procéder en gré à gré avec la GRICS pour les contrats n'excédant pas 100 000 \$ pour l'année scolaire 2016-2017; »*

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de corriger cette erreur d'écriture;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

DE CORRIGER le dispositif de la résolution 86-CE-2016-2017 afin qu'il se lise comme suit :

« 1° **QUE** le directeur général soit autorisé à procéder en gré à gré avec la GRICS pour les contrats n'excédant pas 100 000 \$ pour l'année scolaire 2017-2018; »

« 2° **QUE** la directrice du Service des technologies soit autorisée à signer et à intervenir dans ce dossier pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin. »

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public qui a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé. La séance prend fin. Il est 21 h 11.

Présidence

Secrétaire générale